

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

En l'an deux mille quatorze, les membres de l'Association Cercle Kondratieff se sont réunis à Paris le seize juin dans la salle Monnerville du Sénat et consécutivement à Moscou le dix-neuf juin, dans les locaux de Tsar Voyages, en Assemblée Générale Extraordinaire, sur convocation faite conformément aux dispositions de l'article 14 des statuts.

L'Assemblée, tant à Paris qu'à Moscou est présidée par Monsieur Gérard Lutique, Président.

Liste des 80 membres présents

A Paris : 50 membres présents :

Abramov Yulia – Akopov Gueorgui – Arabov Ourmar – Barberon Pierre – Barjou Diane – Romain Bory – Bourgoin Stanislas – Buge Laurence – Chotova Aliana – Couanon Alain – Dalonneau Michel – Damée Olivier – de Kochko Dimitri – de Gliniasty Jean – de Labareyre Gilles – Dessertine Jean-Paul – Fedorenko Oleg – Forest-Glazoff Elisabeth – Fromental Alain – Galitskaya Olga – Gerin Jean – Grabar Michel – Grouchetzky Michel – Haas Isabelle – Jacquet Laure – Jacquin Gérard – Konyushenko Liya – Laurent Etienne – Leconte Jean-Yves – Levasseur Véronique – Levchenko Dzherema – Libmann Anne-Marie – Lorrain Nathalie – Lury Antoine – Lutique Gérard – Millet Philippe – Montenero Vincent – Morand Michel – Ntambwe Amand – Pety Philippe – Radu Ghenadie – Ribet Bertrand – Smaguina Larissa – Tchabanenko Masha – Ter Gabrilliantz Jacques – David Teurtrie – Truel Jean-Louis – Verbert Philippe – Wenz Melody – Wyart Laurent

A Moscou : 30 membres présents

Abdoullaev Habib – Arakelova Irina – Barkin Vladimir – Berkova Maria – Chenesseau Gilles – Demidoff Maureen – Fara Laurence – Geoffroy-Ponson Emilie – Gorodkov-Goutierre Elisabeth – Lanfranchi Sophie – Lardy Benoît – Lazuech Nathalie – Lelekov Marie-Josèphe – Lysak Elenan – Million Silvère – Pruex Maxime – Rogue Cécile – Tranchier Yannick – Troussel Arnaud – Truel Myriam – Vidal-Giraud Léo – Vignon Salomé – Elisabeth Puissant – Gousseva Natalia – Kolesnikova Elizaveta – Hédoux Philippe – Henry Jean-Jacques – Humbert Jean

- *Présent, mais ne participant pas aux votes des résolutions* : Disdier Fabrice – Etlicher Cédric

Liste des 51 pouvoirs pris en compte

A Paris : 48 pouvoirs :

Alenskaia Aminata – Annez de Taboada Michel – Apoteker Thierry – Barsacq Elisabeth – Beaujour Catherine – Belot Philippe – Bonon Maria – Bonvoux Emmanuelle – Bravo-Chesnel Céline – Capellot Pierre – Cargill Myriam – Convert Brigitte – de Lastours Ivan – de Peufeilhoux Brigitte – d'Estève de Pradel – Dreux Thierry – Ebner Fabrice – François Anne – Girard Frédéric – Gueneau Christian – Isakov Kiril – Kapnist Serge – Kojevnikov Valéry – Laloyeau Frédéric – Lebedeff Michel – Leboucher Antoine – Lecuru Jean-François – Loiret Stéphane – Majerowicz Roger – Marchat Thierry – Pailheret Pierre – Pavlov Nikita – Pineau-Valencienne Cyril – Pogodina Svetlana – Poinsinet de Sivry Louis – Ragon Jacques – Roturier Pierre – Roux Anne-Claire – Rusnac Lilia – Schmitt Eric – Schtraouss Laurent – Shilikerina-Ferlin Elizaveta – Solère Véronique – Tertrais Marc – Tinot Laure – Tondini Romain – Vignerie Serge – Zuranska Barbara

A Moscou : 3 pouvoirs :

Pompon Carole - Sorel Marc - Kolesova Olga

Le Président déclare que l'Assemblée, tant à Paris qu'à Moscou est valablement constituée par 80 membres présents et 51 représentés, soit 129 membres présents ou représentés sur 236 membres à jour de leur cotisation à la date de la présente AGO, soit 55% des voix.

Le quorum d'un tiers des membres étant acquis, l'Assemblée Générale Ordinaire peut délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Agenda

- Mise à jour des statuts issus des résolutions des AGO précédentes

L'ensemble des membres de l'association ont disposé préalablement à la présente AGE, de la nouvelle écriture des statuts. Les résolutions suivantes tiennent compte de ce fait.

1^{ère} résolution

- Les AGE et AGO pourront se dérouler en France et/ou dans l'un des pays disposant d'un groupe dans l'un des pays de la CEI. Le décompte définitif des votes se fera à l'issu du dernier vote, lorsque les AG se tiendront dans plusieurs groupes de pays
- Cette résolution est adoptée à l'unanimité

2^{ième} résolution

- Les statuts ainsi rédigés, prennent en compte la 1^{ère} résolution de la présente AGE, ainsi que les résolutions des AGO et AGE des années précédentes. Ils sont applicables pour les AGO et AGE consécutives à la présente AGE.
- Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour de l'AGE étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, le présent procès-verbal a été dressé par le Président de l'association.

Il comporte 2 pages, avec en annexe les statuts misent à jour.

Rédigé à Paris, le 14 juillet 2014

Gérard Lutique

Président

